

**Mémoire de réponse aux avis de la
MRAE et du Préfet de Région sur le
projet de PCAET de la Communauté
de Communes des Crêtes
Préardennaises**

Contenu

1. Retour de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises sur l'avis émis par la MRAE	3
1.1. La construction du PCAET et sa gouvernance	3
1.2. L'Evaluation environnementale	5
1.3. Le Plan d'action.....	5
1.4. L'articulation du projet de PCAET de la CCCPA avec d'autres plans et programmes	7
2. Retour de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises sur l'avis émis par le Préfet de la Région Grand Est	7

1. Retour de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises sur l'avis émis par la MRAE

La Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) du Grand Est s'est réunie le 04/03/2021 en séance plénière pour émettre un avis sur le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises. La MRAE a formulé un certain nombre d'observations et de recommandations sur plusieurs volets du PCAET auxquelles la CCCPA souhaite apporter une réponse.

Elle remercie tout d'abord la reconnaissance d'un certain nombre de points positifs apportés au projet de plan, à savoir :

- ✓ Engagement historique de la collectivité pour mener à bien sa transition énergétique, ainsi que les projets locaux réalisés en ce sens jusqu'à l'élaboration du présent PCAET
- ✓ Le projet de PCAET décrit bien l'état des réseaux et leur limite de développement en vue d'y injecter des ressources renouvelables. Il en est de même concernant le potentiel de développement des énergies renouvelables et les pistes d'adaptation au changement climatique pour les secteurs agricoles et forestiers. Plusieurs mesures sur le secteur agricole sont intéressantes, tout comme les actions d'accompagnement et de sensibilisation des jeunes, des acteurs de la petite enfance, des acteurs socioculturels et des citoyens
- ✓ Gouvernance réelle et efficace – le moteur déployé pour mener à bien les opérations déjà engagées doit perdurer

Pour les remarques concernant des marges de progrès, elles ont été prises en compte, voici ci-dessous les réponses apportées.

1.1. La construction du PCAET et sa gouvernance

« Le document qu'elle présente aujourd'hui gagnerait à s'appuyer sur un bilan d'application du premier PCAET⁶, plus particulièrement concernant les consommations d'énergies, les émissions de GES et de polluants atmosphériques, de 2012 à nos jours. Cela permettrait à la collectivité de repartir de ce bilan pour se fixer les nouveaux objectifs de sa nouvelle démarche ».

Réponse :

Un chapitre a été rajouté dans ce sens au rapport. Il présente l'évolution des chiffres de consommation d'énergie, de Gaz à Effet de Serre et de polluants atmosphériques entre 2012 et 2020. Les résultats sont positifs. Entre 2005 et 2019 (derniers chiffres disponibles) :

- 17% de réduction des consommations énergétiques finales
- 26% de réduction des émissions de GES
- Une augmentation de 236% de la production d'ENRs soit 46,1% des besoins totaux couverts par les ENRs (toutes énergies confondue)

« Le PCAET devrait davantage décrire ses objectifs et les moyens mis en œuvre pour y parvenir, afin d'améliorer la cohérence du projet. Il devrait préciser les moyens techniques et financiers à mettre en œuvre pour rendre le plan plus opérationnel. »

Réponse :

La réflexion autour du Plan climat se veut très transversale. Ainsi, une action donnée pourra avoir une influence sur la réduction des gaz à effet de serre, la production d'énergie renouvelables, les économies d'énergies engendrés, ou encore la pollution de l'air, ... Les objectifs et le Plan d'action ont été tirés des ateliers de concertation.

Au-delà d'un ETP dédié au suivi général du Plan Climat, viennent se greffer les autres agents, qui, dans leur domaine de compétence (économie, tourisme, service à la personne, ...), permettent à chacune des actions définies d'être menée à bien. Dans chacune des fiches de poste des agents il y a des objectifs définis sur les enjeux AEC avec les actions liés, en lien avec la démarche Cit'ergie.

Les moyens financiers sont quant à eux définis au fil des actions, et votés lors des budgets annuels. Un soin particulier est pris à réaliser de la veille sur des appels à projets ou AMI qui permettent au cours des années de mener à bien l'ensemble des projets, sans amputer durablement le budget de la Collectivité. Pour faciliter la lecture du plan d'action, nous avons rajouté des « fourchettes » de prix pour chacune des actions programmées.

« L'Ae considère que le « moteur » déployé pour mener à bien les opérations déjà engagées doit perdurer, d'où la nécessité de mieux formaliser cette gouvernance déjà en place. Elle devrait disposer d'indicateurs de suivi. À cet égard, il est dommage que les mesures de suivi du plan d'actions ne contiennent pas de valeurs quantitatives qui permettraient de mesurer les effets du PCAET dans le temps »

Réponse :

Dans chacune des actions, nous indiquons les partenaires associés et un certain nombre d'indicateurs de suivi. Il est parfois difficile de donner des indicateurs de suivis chiffrés. Pour cela, nous avons rajouté des informations sur le mode de gouvernance et le suivi annuel des principaux indicateurs du Plan climat, mis à dispositions dans le cadre de la mission d'ATMO Grand Est sur les chiffres clés du territoire (chapitre.....). La politique énergétique des Crêtes fait l'objet de comités techniques et comités de pilotage annuels.

« Le résumé non technique à produire doit faciliter la compréhension du projet par le public »

Réponse :

Un résumé non technique a été rajouté au plan.

1.2. L'Évaluation environnementale

« La CCCPA devrait être plus exhaustif dans la description de l'état initial de l'environnement pour une meilleure compréhension des forces et faiblesses du territoire ».

Réponse :

L'Etat initial de l'environnement a été complété et permet désormais une meilleure compréhension des forces et faiblesses du territoire.

« Le tableau présenté indiquant les gains attendus sur la diminution des consommations d'énergies des GES et de la production d'énergies renouvelables n'est pas complet, il manque :

- les gains sur le renforcement du stockage du carbone ;
- les productions bio-sourcées à usages autres qu'alimentaires ;
- l'évolution des réseaux d'énergie pour permettre la livraison en énergies renouvelables. »

Réponse :

Ces éléments ont également été complétés dans le rapport. Nous avons analysé les données concernant le stockage carbone et les productions bio-sourcées fournis dans le cadre de l'utilisation de l'outil « Aldo » de l'ADEME qui nous ont permis de compléter notre analyse.

1.3. Le Plan d'action

« La mise en place d'alternatives à la voiture, en vue de réduire sa dépendance aux énergies fossiles, ne présente pas de diagnostic de l'existant et limite l'appréciation du potentiel du territoire »

Réponse :

Le plan d'action du plan climat a été construit selon la ligne conductrice du projet de territoire. Une action spécifique sur la mobilité est prévue. Il s'agit de l'action n° 10.2 « Proposer une offre de mobilité diversifiée et adaptée à tous ». Cette fiche propose un certain nombre de mesures à mettre en place comme alternatives à la voiture individuelle. Les éléments suivants permettent de présenter un diagnostic succinct de l'existant :

- Un territoire très rural sur lequel l'utilisation de la voiture individuelle est largement prédominante :
 - 84% des déplacements domicile/travail qui s'effectuent en voiture, camion ou fourgonnette
 - 4,6% en marche à pied,
 - 1,6% en transport en commun

- 1,4% en deux roues.
 - 57% de navettes domicile – travail (5845 navettes quotidiennes) amènent les habitants sortir du territoire pour se rendre principalement sur l'agglomération de Charleville Mézières (57%) et la CC du Pays Rethélois (21%). 10% de ces navettes sortantes vont vers l'agglomération rémoise.
- Un réseau routier composé :
- d'un axe de communication majeur : l'autoroute A34,
 - un réseau de routes départementales permettant de relier les principaux bourgs centre et d'innover le territoire,
 - 3 axes considérés comme Route à grande circulation (D 951, D 985 et l'autoroute A34),
 - un réseau de routes communales reliant les hameaux et communes qui représente une charge d'entretien importante pour les communes.
- Une offre en transports en commun composée de :
- deux gares sont situées sur notre territoire : Amagne/Lucquy et Poix -Terron, Ces deux gares sont bien fréquentées (respectivement 47 917 et 77 876 voyageurs en 2017).
 - De Transport à la Demande avec 4 lignes de TAD via la RDTA (N°5 Attigny – Rethel – Vouziers, N°7 Rocquigny – Chaumont Porcien – Rethel, N°8 Signy l'Abbaye – Rethel, N°15 Launois/Vence – Charleville) et un service de transport vers le marché de Rethel proposé par la Fédération Familles Rurales (2 fois par mois, minibus allant de Alland'huy ou Lucquy à Rethel ou au marché de la Cassine 1 fois par mois).
 - Une ligne régulière de bus existe sur le territoire. Il s'agit de la ligne 8 Signy l'Abbaye – Charleville.
- Le covoiturage qui se pratique à partir :
- de l'aire de covoiturage aménagée à Poix-Terron qui enregistre une bonne fréquentation,
 - d'autres espaces existants non aménagés spécifiquement qu'il s'agirait d'identifier.
- Les taxis
- 10 taxis proposent leurs services et sont localisés sur l'ensemble du territoire à proximité des bourgs-centres (Attigny, Boulzicourt, Chaumont-Porcien, Poix-Terron, Rocquigny, Saint Pierre sur Vence, Signy-L'Abbaye, Singly, Villers le Tourneur, Novion-Porcien).
- La mobilité électrique : les bornes de recharge
- Il existe 3 bornes de recharges de véhicules électriques sur le territoire dont 2 en libre-service gare de Poix-Terron et parking du Relais de Poste aux Chevaux de Launois-sur-Vence et une sur le parking des Crêtes pour nos locaux.

1.4. L'articulation du projet de PCAET de la CCCPA avec d'autres plans et programmes

« Le plan ne précise pas le lien entre les actions du PCAET et les documents d'urbanisme en cours d'élaboration, notamment celles qui dépendent de la politique d'aménagement de l'espace (développement des zones d'activités, du tourisme ou des énergies renouvelables) ni les incidences globales, négatives comme positives, sur l'environnement de l'ensemble des actions du PCAET afin d'orienter les autres politiques publiques concernées par le plan »

Réponse :

Les éléments concernant l'élaboration du SCOT et du PLUi ont été rajouté au rapport. Dans ces deux documents, un travail est réalisé pour limiter l'artificialisation des terres. En effet, ces deux documents stratégiques sont en cours de réalisation sur le territoire. Comme le PCAET, ils sont élaborés avec une vision transversale de la transition. L'élaboration du PLUi va ainsi se faire en parallèle avec une approche environnementale de l'Urbanisme (AEU).

Sur les questions d'adaptation au changement climatique et de GES, la collectivité accompagne les communes dans le cadre de la Trame Verte et Bleue avec la création de linéaire de haies. Un plan d'alimentation territorial (PAT) qui va être mise en place permettra un renforcement des circuits courts pour une diminution des GES.

Concernant les réflexions sur les énergies renouvelables, une partie du travail sur le développement de l'éolien a été réalisé lors de la mise à jour du plan de paysage éolien départemental ou un travail d'échange avec les élus a été réalisé.

2. Retour de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises sur l'avis émis par le Préfet de la Région Grand Est

Le préfet de la région Grand Est a analysé le projet de PCAET et a rendu un avis à la CCCPA en date du 7 Avril 2021. Le Préfet de la Région a formulé un certain nombre d'observation et de recommandations sur plusieurs volets du PCAET auxquelles la CCCPA souhaite répondre.

La Collectivité salue tout d'abord la reconnaissance par l'Etat, du véritable travail partenarial avec les habitants du territoire réalisé dans le cadre de l'élaboration de ce présent PCAET.

« La capacité du plan d'actions permettant l'atteinte des objectifs fixés, étayés par un argumentaire plus développé ».

« L’association de davantage de partenaires extérieurs dans la mise en œuvre de nombreuses actions pour lesquelles les Crêtes Préardennaises sont désignées maître d’ouvrage. Il serait souhaitable que des partenaires extérieurs identifiés comme des soutiens techniques et/ou financiers soient associés en tant que porteurs des actions ».

Réponse :

Le plan d’action reprend 37 fiches actions dont la majorité sont sous maîtrise d’ouvrage de la Communauté de Communes. Si, en effet, ces dernières ne permettent pas directement d’afficher leur capacité à l’atteinte des objectifs, il est sans aucun doute, possible d’affirmer qu’elles vont « dans le bon sens » et participeront à l’atteinte des objectifs. Certaines fiches actions méritent d’être rendues plus opérationnelles nous travaillerons dans ce cadre au cours de la mise en place du PCAET à identifier des soutiens techniques et/ou financiers en tant que porteurs d’actions. Ce travail sera facilité par le comité de pilotage qui se compose d’un grand nombre d’acteurs dont des partenaires.

« La priorisation des actions et thématiques dans le plan d’actions dans le but d’accroître l’opérationnalité. Un chiffrage financier (ingénierie, investissement...) permettrait d’aller encore plus loin dans ce sens pour les actions les plus matures ».

Réponse :

Nous avons rajouté dans le tableau de synthèse des actions un chiffrage financier estimatif (sur une échelle de 1 à 3 (€, €,€ et €,€€)) ainsi qu’une planification des actions sur 2022-2027. A noter qu’un grand nombre d’actions s’inscrivent dans la continuité de la politique existante et s’étendent donc sur une longue durée. Cette durée s’explique également par un certain nombre de déclinaisons opérationnelles de l’action (nommées « opérations ») dans une même fiche action.

« L’amélioration de la cohérence entre le diagnostic, la stratégie et le programme d’actions pour mieux appréhender l’articulation et la logique entre ces parties. Des explications sont nécessaires pour faire apparaître le fil conducteur liant l’ensemble des parties du document ».

- a. La stratégie n’explique pas les dynamiques locales, notamment l’avancement du SCoT Sud Ardennes ou d’éventuels partenariats avec les territoires voisins
- b. Absence de comparaison et d’explication avec les objectifs du SRADET
- c. Stockage carbone à améliorer
- d. Le diagnostic ne définit pas de réels enjeux sur le territoire mais uniquement une réponse par secteur
- e. Pas de données socio-économiques / pas de données sur le coût de l’inaction »

Réponse :

Le fil conducteur de ce Plan Climat est le Projet de Territoire. Il s'agit au travers de ce document, de répondre aux enjeux du dérèglement climatique à notre échelle, et de le faire pour et par les habitants. Chacun des défis vient répondre à des problématiques de territoire, en gardant une approche « transition » dans les réponses apportées.

Des explications complémentaires ont été rajoutées dans le rapport concernant les liens entre le PCAET et les différents autres documents stratégiques (SCOT, PLUi, SRADET).

Le diagnostic a également été étayé, notamment sur la question de la séquestration carbone, des enjeux, des données de gouvernance et de la fracture énergétique.

« Sur la forme : l'incorporation des trois premiers chapitres aux principaux éléments du PCAET afin de mieux identifier les enjeux, les caractéristiques et les priorités d'actions du territoire et une mise en forme du document par l'ajout d'une pagination et l'intégration des figures dans une version nette et lisible, avec un titre permettrait au PCAET de gagner en lisibilité ».

Réponse :

Le rapport a été mise en forme de façon plus lisible avec une pagination et un listing des figures, sous la forme d'un document global, intégrant l'ensemble des chapitres.